

## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PRIMUS™ PERFECT

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : PGT6-R0JS-U00R-2WNM

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

##### Importateur/Distributeur

Corteva Agriscience Belgium B.V.  
Rue Montoyer 25  
1000 Brussel  
BELGIUM

Information aux clients : +31 164 444 000

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

SGS: +32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
-------------	------------------------------	--------------------------------	--

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPa1 Pour éviter le développement de résistance, alternez l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Les codes HRAC pour le mode d'action de les substances active de ce produit sont 2 et 4.

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant cipropralid entre mi-octobre et mi-mars.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque)

SPe3 Pour protéger les plantes non-ciblées appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).

SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P280 Porter des gants de protection.  
**Intervention:**  
P391 Recueillir le produit répandu.

### Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Sel de monoéthanolamine du clopyralid (*)	57754-85-5 260-929-4	Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	34,07
Florasulame	145701-23-1 613-230-00-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	2,11

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022

		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 => 0,036 %	=> 0,0025 - < 0,025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes : S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. App-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

ler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.

- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vousappelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.  
Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Propylèneglycol	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	
Remarques:Donnée non disponible				
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	
Remarques:Donnée non disponible				
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	
Remarques:Donnée non disponible				
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	
Remarques:Donnée non disponible				
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	
Remarques:Donnée non disponible				
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	168 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	
Remarques:Donnée non disponible				
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	
Remarques:Donnée non disponible				
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	
Remarques:Donnée non disponible				
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	
Remarques:Donnée non disponible				
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	
Remarques:Donnée non disponible				
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	
Remarques:Donnée non disponible				
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	
Remarques:Donnée non disponible				
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3

### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Propylèneglycol	Eau douce	260 mg/l
	Eau de mer	26 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	183 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022

	Station de traitement des eaux usées	20000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	572 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	57,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	50 mg/kg poids sec (p.s.)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

#### Protection des mains

Remarques : Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.
- Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.  
Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: Blanc à brun
Odeur	: Aromatique
Seuil olfactif	: Aucune donnée d'essais disponible
Point/ intervalle de fusion	: Aucune donnée d'essais disponible
Point de congélation	: Aucune donnée d'essais disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité	: Non applicable aux liquides
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée d'essais disponible

## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022  
Date de la première version publiée: 16.03.2022

---

Limite d'explosivité, inférieure : Aucune donnée d'essais disponible  
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : > 100 °C  
Méthode: coupelle fermée

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée d'essais disponible

pH : 4,42 (20 °C)

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Fluide non newtoniano.  
La viscosité diminue avec l'augmentation du taux de cisaillement.

Viscosité, cinématique : Fluide non newtoniano.

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : Aucune donnée d'essais disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pas de données disponibles.

Pression de vapeur : Aucune donnée d'essais disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,161 gcm<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée d'essais disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non oxydant

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022

---

Auto-inflammation : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022
			Date de la première version publiée: 16.03.2022

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Composants:

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **Florasulame:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg  
DL50 (Souris): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,0 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 454 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,25 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Difficultés respiratoires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022  
Date de la première version publiée: 16.03.2022

---

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Type de Test : Test sur les ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):

Espèce : Souris  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022

---

### **Florasulame:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **Florasulame:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Pas mutagenic quand a testé dans les systèmes bactériens ou mammifères.

### **Cancérogénicité**

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Cancérogénicité - Evaluation : Des préparations semblables n'ont pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **Florasulame:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, l'ingrédient actif n'a pas

## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- Evaluation	porté atteinte à la reproduction. Le cropyralid a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale.
--------------	---

**Florasulame:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation	: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction. N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le foetus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.
---	---

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation	: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.
---	--

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Evaluation	: L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
------------	---

**Composants:**

**Sel de monoéthanolamine du cropyralid (\*):**

Evaluation	: L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
------------	---

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation	: L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
------------	---

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit:**

Evaluation	: L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit n'est pas une matière toxique STOT-RE.
------------	--

## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022  
Date de la première version publiée: 16.03.2022

---

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

##### **Florasulame:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

##### **Florasulame:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Truite Arc En Ciel (*Oncorhynchus mykiss*)): > 113 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (puce d'eau *Daphnia magna*): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 0,65 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Équivalente  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- CE50r (*Lemna gibba*): 0,36 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 7 jr  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- NOEC (*Lemna gibba*): 0,0052 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 7 jr  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- CE50r (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): 0,0981 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 2.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Point final: mortalité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022

---

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: Autres lignes directrices  
BPL:oui

NOEC: 5,33 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 jr  
Point final: Divers  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: Autres lignes directrices  
BPL:oui

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: > 219,6 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: mortalité  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
BPL:oui

DL50 par contact: > 200 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: mortalité  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
BPL:oui

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Composants:

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 3 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

NOEC (*Myriophyllum spicatum* (Myriophylle en épis)): 0,0089 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

: 10

Toxicité pour les organismes terrestres

: DL50 par voie orale: 1465 - 2000 mg/kg poids corporel.

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: *Anas platyrhynchos* (canard colvert)

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.

Durée d'exposition: 8 jr

Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 jr

Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

DL50 par voie orale: > 98,1 microgrammes/abeille

Durée d'exposition: 48 jr

Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)

Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).

### Florasulame:

Toxicité pour les poissons

: Remarques: Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie )): > 292 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 0,00894 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022

---

CE50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): > 0,305 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 119 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Type de Test: Essai en dynamique

NOEC: > 2,9 mg/l  
Point final: Divers  
Durée d'exposition: 33 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 38,90 mg/l  
Point final: croissance  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): 50,2 mg/l  
Point final: croissance  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.320 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aiguë, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg). Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50 par voie orale: 1047 mg/kg poids corporel.  
Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

CL50 par voie alimentaire: > 5.000 ppm  
Durée d'exposition: 8 jr  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: *Apis mellifera* (abeilles)

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)): 0,74 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 ( <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie )): 3,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
		CE50 (Crevette ( <i>mysidopsis bahia</i> )): 0,99 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): 0,61 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
		CE50r ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): 0,108 mg/l Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Statique Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
		EC10 ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)): 0,0206 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Statique Méthode: (calculé(e))
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Bactérie (boue d'activation)): 28,52 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,21 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)

## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022  
Date de la première version publiée: 16.03.2022

---

Type de Test: dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,91 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s).  
Clopyralid.

#### **Florasulame:**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 2 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Équivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 0,012 kg/kg  
Le temps d'incubation: 5 jr

ThOD : 0,85 kg/kg

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: > 30 jr

Photodégradation : Constante de vitesse: 7,04E-11 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: 24 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Équivalente

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid. Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

### **Florasulame:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Durée d'exposition: 28 jr  
Température: 13 °C  
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,8  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau :  
log Pow: -1,22  
pH: 7,0  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 6,95  
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,99 (20 °C)  
pH: 5  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: 0,63 (10 °C)  
pH: 7  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: 0,70 (20 °C)  
pH: 7  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: 0,76 (30 °C)  
pH: 7  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

log Pow: -0,90 (20 °C)  
pH: 9  
Méthode: OECD Ligne directrice 117 ou Equivalente

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1 Date de révision: 17.10.2024 Numéro de la FDS: 800080002730 Date de dernière parution: 16.03.2022  
Date de la première version publiée: 16.03.2022

---

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Clopyralid. Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

### **Florasulame:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 4 - 54  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 0,7 - 4,5 jr

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 104  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 50 et 150).  
Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **Composants:**

#### **Sel de monoéthanolamine du clopyralid (\*):**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### **Florasulame:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Composants:**

**Sel de monoéthanolamine du cropyralid (\*):**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvissent la couche d'ozone.

**Florasulame:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvissent la couche d'ozone.

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvissent la couche d'ozone.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

<b>ADR</b>	:	UN 3082
<b>RID</b>	:	UN 3082
<b>IMDG</b>	:	UN 3082
<b>IATA</b>	:	UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADR</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Florasulame, Clopyralide)
<b>RID</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Florasulame, Clopyralide)
<b>IMDG</b>	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Florasulam, Clopyralid)
<b>IATA</b>	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Florasulam, Clopyralid)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

#### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)
<b>RID</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Remarques	:	Stowage category A

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III

Étiquettes	:	Miscellaneous
------------	---	---------------

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement	:	oui
--------------------------------	---	-----

#### RID

Dangereux pour l'environnement	:	oui
--------------------------------	---	-----

#### IMDG

Polluant marin	:	oui(Florasulam, Clopyralid)
----------------	---	-----------------------------

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Numéro d'enregistrement : 10317P/B

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009. Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version 3.1	Date de révision: 17.10.2024	Numéro de la FDS: 800080002730	Date de dernière parution: 16.03.2022 Date de la première version publiée: 16.03.2022
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Aquatic Acute 1 H400

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Aquatic Chronic 1 H410

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Code du produit: GF-2463

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses  
amendements.



## PRIMUS™ PERFECT

Version  
3.1

Date de révision:  
17.10.2024

Numéro de la FDS:  
800080002730

Date de dernière parution: 16.03.2022  
Date de la première version publiée:  
16.03.2022

---

ment désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR